Tableau des Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC) : Plaine de Villefagnan

Туре	Nom de la mesure (Code)	Surfaces éligibles	Surface à déclarer en	Objectifs de la mesure	Cahier des charges	Intérêts agricoles	Aide
Gestion prairie	Gestion d'un couvert herbacé sans intervention avant le 31 juillet et absence de fertilisation (PC_PLVI_HE01)	Prairie permanente Prairie temporaire		Limiter les risques de destruction des nichées tout en permettant une valorisation fourragère acceptable.	Pas d'intervention du 01/01 au 31/07 Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire (pollinisateurs, prédateurs des ravageurs de cultures)	299 €/ha
Création de prairie	Création d'une prairie avec retard de fauche au 31 juillet et absence de fertilisation (PC_PLVI_HE02)	Grandes cultures Prairie < 2 ans	Prairie (PTR)*	Créer des surfaces herbacées avec une flore diversifiée et riche en insectes.	Pas d'intervention du 01/01 au 31/07 Implantation d'une prairie multi-espèces Absence de traitement phytosanitaire Absence fertilisation N Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation (repos du sol, apport d'azote par les légumineuses)	450 €/ha
	Création de couverts herbacés favorables à l'Outarde canepetière, sans intervention entre le 1er mai et le 15 août et absence de fertilisation(PC_PLVI_HE 03)			Créer des couverts herbacés favorables à l'alimentation et à la reproduction des espèces qui nichent au sol.	Implantation d'une prairie multi-espèces Pas d'intervention du 01/05 au 15/08 Absence de traitement phytosanitaire Absence de fertilisation Largeur >10m Entretien par fauche centrifuge Cahier d'enregistrement	Mieux valoriser les zones les moins productives (parcelles éloignées, en pointe) Favoriser la faune auxiliaire Diversifier son assolement et allonger sa rotation	510 €/ha

^{*}la réglementation PAC prévoit qu'une prairie engagée en MAE ne vieillit pas. A l'issue des 5 ans d'engagement votre prairie aura le même âge qu'au départ

Le montant plancher pour engager des mesures est de 300 € et le montant d'aide maximum est de 10 000 € / an /exploitation. Transparence GAEC (3 associés max)

Contacts: LPO Poitou-Charentes – Louis PERSON – 07.86.31.67.67 – louis.person@lpo.fr Chambre agriculture de Charente – Damien ROY - 05.45 36 34 11



